

ORIENTATION APRÈS LE BACCALAURÉAT  
**Orient' Express**

N° 22 - Mai 2020

FORMATIONS... PROCÉDURES... AGENDA... MÉTIERS... EMPLOI...

@ Newsletter de l'orientation post bac



Entrez dans l'enseignement supérieur

**PHASES D'ADMISSION**



**1. PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE**  
**MARDI 19 MAI ► VENDREDI 17 JUILLET**



La phase d'admission principale porte sur tous les vœux formulés entre le 22 janvier et le 12 mars 2020



**MARDI 19 MAI**



**Je me connecte** sur mon dossier Parcoursup avec mes identifiants

[Accéder à mon dossier](#)

pour prendre connaissance des **réponses** des formations pour chaque vœu & sous-vœu.



A partir du **19 mai** et jusqu'au **17 juillet**, je reçois les propositions d'admission **en continu et au fur et à mesure**. Je dois donc **surveiller régulièrement mes messages**.

Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libèrera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. **Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.**

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- ✓ dans ma **messaging personnelle** (via l'adresse mail demandée au moment de l'inscription)
- ✓ par **SMS** ;
- ✓ sur mon portable via l'**application Parcoursup**, si je l'ai téléchargée ;
- ✓ dans la **messaging intégrée à mon dossier sur Parcoursup**.



✉ **Je reçois une réponse pour chacun de mes vœux et sous-vœux.**

**Les types de réponse que je peux recevoir**

Formations sélectives BTS, DUT, CPGE, IFSI...	Formations dites « non sélectives » Licence, PASS	Formations en apprentissage
<input type="checkbox"/> « <b>Oui</b> » <input type="checkbox"/> « <b>En attente</b> » <input type="checkbox"/> « <b>Non</b> »	<input type="checkbox"/> « <b>Oui</b> » <input type="checkbox"/> « <b>Oui-si</b> » <input type="checkbox"/> « <b>En attente</b> »	<input type="checkbox"/> « <b>Oui - retenu sous réserve de la signature d'un contrat</b> » <input type="checkbox"/> « <b>Non</b> »

⊙ « **Oui** » --> J'ai une proposition d'admission et je dois y répondre dans les délais indiqués.

⊙ « **Oui-si** » --> J'ai une proposition d'admission et la formation me propose de suivre un **parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat ...)** permettant de renforcer ma capacité à réussir dans la formation. **Je suis accepté dans cette formation uniquement si j'accepte de suivre ce parcours de formation personnalisé.**

✉ En face du "OUI-SI", le bouton "**Accompagnement proposé**" me permet de consulter la description du parcours proposé par la formation.

⊙ « **Oui - retenu sous réserve de la signature d'un contrat** » : **je dois signer un contrat avec un employeur** pour être admis dans cette formation.

⊙ « **En attente** » --> Je n'ai pas encore de proposition d'admission. Je suis sur liste d'attente. **Ma position en liste d'attente est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent** (voir ci-dessous).

⊙ « **Non** » --> Je suis refusé définitivement dans cette formation.

## Vœux en attente



Dans la rubrique « Admission », en face de chaque vœu en attente, je peux cliquer sur le bouton « Liste d'attente » pour obtenir les informations suivantes :

- ma **position** dans la liste d'attente ;
- le **nombre total** de candidats dans la liste d'attente ;
- le **nombre de places** dans la formation ;
- la **position dans la liste d'appel du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission en 2019** (information disponible pour certaines formations uniquement) ;
- la **position dans la liste d'appel du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission** cette année (cet indicateur évolue tout au long de la phase d'admission).



**Du MARDI 19 MAI au VENDREDI 17 JUILLET**

Si j'ai une proposition d'admission (Oui ou Oui-si), **je dois obligatoirement y répondre dans les délais** indiqués sur la plateforme Parcoursup.

### Les types de réponse que je peux formuler à chacune des propositions qui m'est faite

- ❑ « **Oui, j'accepte** » la proposition d'admission
- ❑ « **Non, je renonce** » à la proposition d'admission qui m'est faite

### Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission



- ⦿ **entre le 19 et le 23 mai inclus : 5 jours** au maximum (J+4)
- ⦿ **le 24 mai : 4 jours** au maximum (J+3)
- ⦿ **à partir du 25 mai : 3 jours** au maximum (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chaque proposition d'admission dans mon dossier Parcoursup.



**Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui me sont faites (sauf celle déjà éventuellement acceptée) et mes vœux en attente.**

**Si je suis dans cette situation, j'ai la possibilité, pendant 5 jours après l'expiration du délai, de me connecter à mon dossier Parcoursup pour demander le rétablissement de mes vœux en attente en envoyant un message via « contact ».**

**IMPORTANT**



- ▶ **Si je reçois plusieurs propositions d'admission (oui/oui-si), je ne peux en accepter qu'une seule** --> Lorsque j'accepte une proposition, je renonce aux autres.
- ▶ **Je peux accepter une proposition tout en maintenant mes candidatures sur des formations sur lesquelles je suis « en attente »** --> Je dois le préciser.



FACULTATIF --> Le **RÉPONDEUR AUTOMATIQUE**

**A partir du 20 mai**, je peux activer le **répondeur automatique** si j'ai un ou plusieurs vœux en attente.

Cette option me permet, lorsque je suis sûr de mes choix, d'**organiser tous mes vœux "en attente"** (hors vœux en apprentissage) **par ordre de préférence** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à ma place aux propositions d'admission reçues.



**OBLIGATOIRE \*** --> Le **POINT D'ÉTAPE : 29 JUIN - 1<sup>er</sup> JUILLET**



Je ne suis concerné que si j'ai encore des vœux « en attente ».

Une **alerte** par mail, sms et l'application Parcoursup me sera envoyée pour me rappeler le point d'étape.

Je dois me connecter à mon dossier entre le 29 juin et le 1<sup>er</sup> juillet **et je dois indiquer le ou les vœux « en attente » que je souhaite maintenir**. Je dois répondre dans un **délai de 3 jours (au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet)**. Si ce délai n'est pas respecté, le ou les vœux « en attente » que j'avais maintenus jusqu'alors seront considérés comme abandonnés.

**\* Candidats qui ne sont pas concernés par le point d'étape :**

- les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ;
- les candidats qui ont activé le répondeur automatique.

N.B. Les **vœux en apprentissage** et les **vœux formulés pendant la phase complémentaire** ne sont pas concernés par le point d'étape, ils n'ont donc pas besoin d'être confirmés.

## Et ensuite...

### Je m'inscris!

#### ► Je m'inscris dans l'établissement dont j'ai accepté définitivement la proposition.



Après avoir accepté définitivement une proposition d'admission, je dois effectuer mon **inscription administrative** dans l'établissement dans le respect des délais réglementaires.

- Si j'accepte définitivement une proposition d'admission **avant le 13 juillet** : je dois m'inscrire **avant le 17 juillet 2020**.



- Si j'accepte définitivement une proposition d'admission **entre le 13 juillet et le 23 août inclus** : je dois m'inscrire **avant le 27 août 2020**.

- Si j'accepte définitivement une proposition d'admission **à partir du 24 août** : je dois m'inscrire aux **dates fixées par la formation**.

Pour les **lycéens**, les inscriptions administratives commencent **après les résultats du baccalauréat**.

Les modalités d'inscription pour chaque formation seront indiquées dans mon dossier Parcoursup.



**CVEC**

Contribution  
de vie étudiante  
et de campus



► Pour plus d'informations sur la CVEC :  
<http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html>

Je dois m'acquitter de la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** pour la formation que j'ai choisie et **avant mon inscription administrative** (donc à partir du mois de juillet 2020, après les résultats du baccalauréat pour les lycéens).

A noter : les candidats qui s'inscrivent en lycée dans une formation telle que BTS, DMA, formations comptables, DN MADE ne sont pas assujettis à la CVEC. Aucune démarche à effectuer pour ces élèves ni d'attestation à fournir à l'établissement.

Les **boursiers de l'enseignement supérieur** sont **exonérés** du paiement de la CVEC et devront obtenir leur attestation d'exonération sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>.

#### Les démarches si je m'inscris dans une formation hors Parcoursup

Si j'ai déjà accepté une proposition d'admission sur Parcoursup, je dois obligatoirement y renoncer pour qu'elle bénéficie à un autre candidat.

Pour effectuer mon inscription, une **attestation** me sera impérativement demandée par la formation hors Parcoursup que j'ai choisie :

- **L'attestation de désinscription** doit être téléchargée, puis complétée par les candidats qui ont été admis pour une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup en France et qui souhaitent y réaliser leur inscription administrative. Elle sera exigée par la formation hors Parcoursup que j'ai choisie au moment de mon inscription administrative. Elle atteste que je n'ai plus de vœux en cours sur Parcoursup. **Elle sera téléchargeable directement dans mon dossier, rubrique « Admission » à compter du 19 mai 2020.**

- **L'attestation de non-inscription** doit être téléchargée puis complétée par les candidats qui ont été admis pour une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup en France et qui souhaitent y réaliser leur inscription administrative. Elle sera exigée par la formation hors Parcoursup que j'ai choisie au moment de mon inscription administrative pour attester que je n'ai jamais participé à la procédure Parcoursup pour l'année 2019-2020 et que je n'ai donc pas de vœux en cours sur Parcoursup. Elle est téléchargeable sur Parcoursup.

Télécharger mon attestation de non-inscription sur Parcoursup

<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/authentication>

<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/attestation.noninscription?ACTION=2>



## 17 JUILLET : FIN DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

⊗ A cette date, **les listes d'attente n'évoluent plus** car les formations sont remplies et n'envoient plus de proposition d'admission. Les **dernières propositions d'admission** issues de cette phase sont **envoyées le 15 juillet**. Les candidats qui recevront une proposition d'admission à cette date auront jusqu'au 17 juillet pour y répondre. Au 17 juillet 2020, différents cas de figure peuvent se présenter :

⊗ **Si j'ai déjà définitivement accepté une proposition d'admission** et que je ne l'ai pas encore fait, je dois impérativement consulter les modalités d'inscription indiquées par la formation en respectant bien les dates.

⊗ **Si j'ai accepté une proposition d'admission avec un ou plusieurs vœux en attente :**  
- je dois consulter les modalités d'inscription indiquées par la formation en respectant bien les dates.  
- **les vœux que j'ai maintenus « en attente » sont archivés dans mon dossier** car la procédure est terminée.

*A savoir : pour une formation donnée, si, à titre exceptionnel, une place venait à se libérer suite au désistement d'un autre candidat pendant l'été, cette place sera proposée à compter du 18 juillet 2020 via Parcoursup selon l'ordre de la liste d'attente de la formation archivée.*

⊗ **Si je n'ai que des vœux en attente :** les **vœux que j'ai maintenus « en attente » sont archivés dans mon dossier** car la procédure est désormais terminée.

*A savoir : pour une formation donnée, si, à titre exceptionnel, une place venait à se libérer suite au désistement d'un autre candidat pendant l'été, cette place sera proposée à compter du 18 juillet 2020 via Parcoursup selon l'ordre de la liste d'attente de la formation archivée.*



## 2. PHASE D'ADMISSION COMPLÉMENTAIRE 16 JUIN ► 10 SEPTEMBRE



La phase complémentaire permet de formuler de nouveaux vœux pour des formations ayant des places disponibles

La phase complémentaire offre aux candidats la possibilité de **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles**. Elle débute le **16 juin 2020**. La liste des formations ayant des places disponibles sera accessible depuis le **moteur de recherche des formations de Parcoursup**.

Il est possible de **formuler des vœux jusqu'au 10 septembre**. Les dernières propositions d'admission sont envoyées le **12 septembre**.

- ⊗ La phase complémentaire **s'adresse à tous les candidats inscrits sur Parcoursup :**
- Elle concerne en priorité les **candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale** (candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux / candidats « en attente » pour tous leurs vœux).
  - Les **candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale peuvent faire de nouveaux vœux en phase complémentaire** dans des formations qui les intéressent davantage et qui ont encore des places disponibles.
  - Les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont pas confirmé de vœux au 2 avril 2020 peuvent y participer.



*La phase complémentaire ne permet pas à un candidat de formuler un vœu pour une formation pour laquelle il a déjà formulé un vœu en phase principale.*

⊗ La phase complémentaire **s'adresse aussi à ceux qui ne se sont pas inscrits sur Parcoursup**. Ils devront alors préalablement s'inscrire sur Parcoursup



## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

### Et si je n'ai que des vœux en attente ?

▣ **Des places vont se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux**. Une alerte me sera envoyée dès que j'aurai une proposition.

▣ Mes vœux en attente sont **maintenus automatiquement**, je n'ai rien à faire.



*Ma position en liste d'attente est indiquée en face de chaque vœu, elle évoluera au fur et à mesure que des places vont se libérer. Différents indicateurs sont disponibles pour me permettre de mieux comprendre et évaluer ma position en liste d'attente (voir ci-dessus p. 3).*

▣ Je participe à la **phase complémentaire du 16 juin au 10 septembre 2020**.

--> La phase complémentaire me permet de **formuler de nouveaux vœux** dans des formations qui ont des **places disponibles**.

## Et si je n'ai que des réponses négatives ? (cas où je n'ai demandé que des formations sélectives)

▣ Je participe à la **phase complémentaire du 16 juin au 10 septembre 2020**.

▣ **A partir du 8 juillet, je sollicite l'accompagnement de la CAES.**

A partir du 8 juillet 2020, si je n'ai toujours pas reçu de proposition d'admission après les résultats du baccalauréat, je peux demander l'**accompagnement individualisé** de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie. Cette commission va étudier mon dossier et m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.



Dans tous les cas, sollicitez un entretien avec un **psychologue de l'Éducation nationale** de votre **lycée** ou du **Centre d'Information et d'Orientation** le plus proche de chez vous pour faire le point.



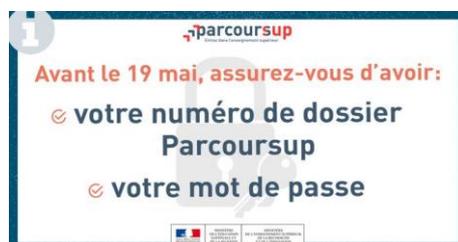
Liste des CIO de l'académie de Bordeaux : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid78477/les-centres-information-orientation.html>



**0 800 400 070**

Service & appel  
gratuits

service accessible aux personnes sourdes et malentendantes



N° de dossier ou mot de passe oublié ?

► <https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/envoimail?ACTION=1>

### Infos calendrier Parcoursup



Retrouvez toutes les informations sur la phase d'admission Parcoursup dans la rubrique "Questions fréquentes" ► "Recevoir les réponses et propositions d'admission".



Foire aux  
questions



► <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions#ETAPES-REPONSE>

- N° 22 **Parcoursup : Phases d'admission**
- N° 21 **MOOC Découverte des métiers**
- N° 20 **Je défends mes candidatures sur Parcoursup : Projet de formation motivé / rubrique « Activités et centre d'intérêt »**
- N° 19 **Immersion à l'université Bordeaux Montaigne : découvrir les licences en humanités**
- N° 18 **Parcoursup 2020 : la procédure en détail (candidatures - admissions)**
- N° 17 **Journées Portes ouvertes des universités**
- N° 16 **Études de santé : les nouveaux parcours**
- N° 15 **Parcoursup 2020 est en ligne : je m'informe**
- N° 14 **Choisir la licence STAPS**
- N° 13 **Osez la prépa ! (spécial Classes préparatoires aux grandes écoles)**
- N° 12 **Spécial BTS - DUT**
- N° 11 **Nouvelles modalités d'accès aux études de santé**
- N° 10 **Parcoursup : le calendrier 2019-2020**
- N° 09 **Cursus Master Ingénierie (C.M.I.)**
- N° 08 **Bilan Parcoursup 2019**
- N° 07 **MOOC Orientation**
- N° 06 **Social : métiers et formations**
- N° 05 **Spécial Sciences Po**
- N° 04 **Découverte des licences de langue de l'université Bordeaux Montaigne**
- N° 03 **Métier : ingénieur-e**
- N° 02 **S'informer pour faire un choix éclairé**
- N° 01 **Prépa Architecture**



Télécharger

Tous les numéros  
sont téléchargeables  
sur le Padlet  
« Je m'informe sur les formations  
pour préparer  
mon orientation post-bac »  
(colonne 24) :  
<https://bit.ly/31HBMzZ>